

## La Ville de Lavaltrie dépose son rapport financier 2024

**Lavaltrie, le 26 mai 2025** – Le lundi 5 mai 2025, lors de la séance publique du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, ce dernier a procédé au dépôt du rapport financier et du rapport de l’auditeur DCA Comptable professionnel agréé pour l’exercice financier 2024.

Lors du dépôt, le conseil municipal a annoncé un surplus de 1,8 M\$ pour ses activités de fonctionnement.

Ces sommes permettront de poursuivre la réalisation de divers projets, tout en respectant la capacité de payer des contribuables.

### Investissements 2024

Plusieurs investissements ont été faits en 2024 afin de consolider les actifs de la Ville et de favoriser la qualité de vie des citoyens, dont l’aménagement d’un écocentre, le bouclage du réseau d’aqueduc et la poursuite de l’amélioration des réseaux d’égouts et d’aqueduc.

### Faits saillants du rapport financier 2024

Voici quelques faits saillants qui résultent du rapport financier pour l’année 2024 :

- Lavaltrie enregistre des revenus de fonctionnement de 28,8 M\$;
- Les dépenses de fonctionnement, avant amortissement, sont de 25,7 M\$;
- La Ville note un remboursement de la dette de 2 M\$.

Le document complet des faits saillants du rapport financier ainsi que le rapport de l’auditeur indépendant peuvent être consultés en ligne, dans la section « [Budget et états financiers](#) » du site Internet de la Ville.